

N° 51. — 1^{re} ANNÉE.

Bureaux : 49, boul. St-Germain.
(Rue des Noyers.)

33 26 AOUT 1866.

REVUE HISTORIQUE

Directeur-Gérant :
ARTHÈME FAYARD.

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Rédacteur en chef :
DE LA BRUGÈRE.

SOMMAIRE

LACORDAIRE.
HISTOIRE DES PEUPLES ET DES
RÉVOLUTIONS DE L'ALLE-
MAGNE.
HISTOIRE ROMAINE.

Paul de Lascaux.
Camille Leynadier
E. Boursin.

HISTOIRE DES PEUPLES ET DES
RÉVOLUTIONS EN ITALIE.
LE PONT DE MONTEREAU.
SOCIÉTÉS SECRÈTES.
HISTOIRE DE FRANCE.

Camille Leynadier.
Eugène Thoison.
Pierre Zaconné.

ABONNEMENTS : Un an, 15 fr., avec primes.



LACORDAIRE.

LACORDAIRE.

Né en mai 1802, à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), où son père était établi médecin, Jean Lacordaire avait fait ses études au collège de Dijon, puis son droit, et, en 1822, il était venu à Paris faire son stage.

Comment et pourquoi le jeune avocat abandonna-t-il le barreau pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice ? C'est une de ces questions auxquelles les sentiments les plus secrets du cœur humain peuvent seuls répondre.

Lacordaire fut reçu abbé ; mais il conserva sous le costume du prêtre les sentiments ardents d'un disciple de la liberté. Il entra tout d'abord en lutte avec la cour de Rome, en s'efforçant de rattacher le libéralisme au christianisme.

Ses idées l'amènerent naturellement à collaborer à l'œuvre tentée, en 1830, par Félicité de Lamennais, dans le journal *l'Avenir*...

Alors commencerent pour le dissident les luttes et les persécutions politiques. Ainsi, en 1831, l'abbé Lacordaire, qui n'avait alors que vingt-neuf ans, comparut, avec M. le comte de Montalembert et M. Coux, devant la Cour des Pairs. Ce fut le jeune abbé qui répliqua à M. Persil. La culpabilité reconnue, la condamnation fut cependant minime ; elle se réduisit à une faible somme sans prison.

Le saint-siège se montra plus sévère pour les doctrines émises par *l'Avenir* et les frappa de déseuvel. — Seul, l'abbé Lamennais résista ; — ses collègues se soumirent.

Jean Lacordaire, après avoir été aumônier à *Henri IV*, ouvrit une conférence religieuse au collège Stanislas. Il préludait alors à ses succès futurs comme prédicateur. L'année suivante, le jeune ecclésiastique prêchait à Notre-Dame devant monseigneur de Quelen et se révélait au monde catholique. Après deux années de succès, Lacordaire, tourmenté par l'esprit actif qui était en lui, partit pour Rome, et ce fut dans la ville éternelle qu'il revétil, en 1839, l'habit de dominicain. Prêchant tour à tour dans les grands diocèses de France, le dominicain prononça les oraisons funèbres de M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy ; du brave général Drouot, que Napoléon I^r appelait le Nestor de la grande armée ; d'O'Connell, — et dans ce genre le révérend conquit la première place au rang des orateurs sacrés.

Sa parole était claire, saisissante, entraînante, et l'on eût dit que l'esprit divin l'inspirait sous les arceaux et les voûtes des temples.

En 1848, le département des Bouches-du-Rhône envoya à l'Assemblée constituante le grand prédicateur libéral... Mais Lacordaire s'aperçut bientôt que la robe du dominicain était mal à l'aise sur le banc de la représentation, et de lui-même il se retira lors du quinze Mai.

Ne pouvant accepter un rôle passif, le révérend reprit ses prêches et ses conférences ; soit en province, soit à Paris, il fit entendre son éloquente parole sous la république comme sous l'empire. En 1850, il représenta à Rome l'archevêque de Paris lors de la condamnation des rédacteurs de *l'Univers* par le saint-siège, et fut nommé provincial du couvent des dominicains qui fut érigé par le saint-père en province particulière.

Lacordaire occupa ces fonctions durant quatre

années, et lorsqu'il les quitta, ce fut pour prendre la direction du collège de Soreze, qui lui appartenait avec le titre de vicaire général du tiers-ordre enseignant.

Il avait été élu membre de l'Académie française en remplacement de M. de Tocqueville.

Bien qu'on ait dit de lui : — Il sait plus de littérature que d'histoire, plus d'histoire que de philosophie, plus de philosophie et même de politique que de théologie..., la France n'en perd pas moins un orateur des plus illustres, et la religion un apôtre fervent et convaincu.

PAUL DE LASCAUX.

HISTOIRE DES PEUPLES ET DES RÉVOLUTIONS

DE L'ALLEMAGNE

(Suite.)

CHAPITRE II.

L'illuminisme et la révolution française. — Causes de la sympathie qui accueille cette dernière en Allemagne. — Résultat du contact des Allemands avec les Français. — Constitution du corps germanique avant 1789. — Confédération du Rhin. — Ses résultats pour l'Allemagne. — Domination française en Allemagne ; son impopularité. — Tentative d'assassinat de Frédéric Stabs sur Napoléon. — Grand mouvement national de l'Allemagne contre la France en 1812 et 1813. — Transformation des sociétés secrètes ; leur part dans l'insurrection allemande. — Le Tugend-Bund. — Les gouvernements d'Allemagne favorisent les sociétés secrètes pour exploiter l'enthousiasme national. — Mystification des peuples d'Allemagne par leurs gouvernements. — Le bon vieux temps ; sociétés *Arminia*, *Teutonia*. — Situation des peuples d'Allemagne vis-à-vis de leurs souverains, après l'affranchissement du sol national. — Les Burschen. — Les souverains de Wurtemberg, de Bavière et de Bade, donnent une constitution à leurs peuples. — Situation des petites couronnes d'Allemagne vis-à-vis des grandes. — Nouvelle confédération germanique ; son vrai caractère. — Grave incident à propos de démêlés de la Bavière et du grand-duc de Bade. — Suprématie de l'Autriche sur le corps germanique. — Le prince de Metternich. — Grande réaction contre les idées libérales. — La diète germanique instrument des fureurs de l'Autriche. — Odieux despotisme du cabinet de Vienne. — Assassinat de Kotzebue. — Assassinat du président d'Ihell. — Résumé des germes de liberté et d'indépendance semés en Allemagne depuis un demi-siècle. — Esprit de la nouvelle Allemagne. — Constitution prussienne du 3 février 1847.

Dans ces détails que nous venons de donner sur l'illuminisme, cette puissante association qui embrassait l'Allemagne entière, le lecteur aura reconnu sans peine les principes de la loi chrétienne : amitié, fraternité, liberté, égalité, posés théoriquement, par les illuminés, comme